

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin à 19 h 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Yannick AMET**

Maire

Etaient présents :

Messieurs Daniel EUSTACHE, Emmanuel MERCIER, Michel MARMOTTAN, Colin WAECKEL,

Adjoints

Madame Nathalie GRAND,

Messieurs Daniel BOCH, Romain EUSTACHE, Bertrand CLAIR, Dominique MAITRE, François LIMBARINU, Sylvain TRIPOZ DIT MASSON

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Monsieur Stéphane MACHET (procuration Dominique MAITRE)

Absents :

Madame Nadine TETU
Monsieur Jean-Noël GAIDET,

M. Daniel BOCH a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de Convocation : le 26 mai 2025
Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'envoi : le 28 mai 2025
Présents : 12 Votants : 13

2025-51 -FIXATION DES TARIFS 2026 DE LA TAXE DE SEJOUR

M. Colin WAECKEL Adjoint aux finances rappelle que par délibération en date du 27 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé les barèmes de la Taxe de séjour à appliquer à partir du 01 janvier 2025.

Il ajoute que l'article 6 de cette même délibération précise que : « Conformément aux articles L 2333-30 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par la commune avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2025 étant précisé que les prix définis en annexe seront actualisés chaque année en fonction de l'indice du coût de consommation et arrondis au 10^{ème} d'euros supérieur. »

M. Colin WAECKEL propose d'appliquer l'actualisation des barèmes de la taxe de séjour à partir du 01 janvier 2026.

Il ajoute que le taux de variation de l'indice des prix à la consommation est de 1.8%.

Le tableau des nouveaux tarifs est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux barèmes de la Taxe de Séjour à compter du 01 janvier 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire
Yannick AMET

